

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 MARS 2011.

Présents : M. André VRANCKEN, Bourgmestre-Président ;
M. José CAPELLE, Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE, M. Maurice BALDEWYNS, M. Nicolas RADOUX, M. Fernand MOXHET (Membres du Collège communal);
M. Michel LEJEUNE, M. Pierre-Henri LUCAS, Mme Denise BARCHY, M. Jean-Marie LEFEVRE, M. Jean-Claude RENARD, Mme Catherine STREEL, M. Bernard SILVESTRE, M. Dominique LUGOWSKI, M. Jean-Paul VILENNE, M. Louis VANHOEF, Mme Sabine DEMET, M. Maxime BOURLET, Mme Rosanna DUMOULIN-D'ORTONA, Conseiller(e)s Communaux ;
M. Eric DECHAMPS, Secrétaire communal.

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

SEANCE PUBLIQUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2011.

La séance est ouverte à 19 hrs 30. Le groupe MR prie l'assemblée d'excuser le retard de Madame STREEL. Il y a 18 membres votants.

Monsieur VRANCKEN invite les membres du Conseil à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 22 février dernier.

Monsieur LEFEVRE souhaite intervenir et faire son *mea culpa* à propos de son intervention concernant le budget et plus particulièrement le poste « Culture » dont le crédit a en fait été doublé.

Il n'y a pas d'autre remarque.

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

Correspondances et communications.

Monsieur VRANCKEN présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Collège Provincial de Liège/ Approbation de la modification budgétaire pour l'exercice 2010 de la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Remy de Fooz.
- Collège Provincial de Liège/ Approbation de la modification budgétaire pour l'exercice 2010 de la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Pierre d'Hognoul.
- Collège Provincial de Liège/ Approbation du budget pour l'exercice 2011 de la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Pierre d'Hognoul.
- Un courrier de M. Jules PIRSON, Président de la CGSP-RTBF-LIEGE/ La RTBF Liège à la Médiacité, chronique d'une naissance ou d'un enterrement ?/ Motion relative au Centre RTBF-Liège prise par le Conseil communal de la Ville de Liège.

Il n'y a pas de remarque.

1. Modification du règlement général sur la police de la circulation routière à Awans, du 23 décembre 1980 / Création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par des handicapés, face au n°11/A, rue Jean Jaurès à 4340 Awans / Création d'une zone de stationnement interdit rue Jean Jaurès à Awans, côté impair, entre les n°9 et 15.

Monsieur VRANCKEN propose que rue Jean Jaurès, face au N° 11/A, un emplacement de stationnement soit réservé aux véhicules munis de la carte spéciale conforme à l'article 27.4 du règlement général sur la police de la circulation routière. La mesure sera matérialisée par le placement d'une signalisation ad hoc. En outre, dans la même rue, côté impair, entre les n° 9 et 15, le stationnement sera interdit à tout véhicule. La mesure sera matérialisée par le placement d'une signalisation appropriée. Monsieur VRANCKEN de préciser que vu l'urgence de la situation, la modification du règlement a déjà été matérialisée.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

2. Tutelle ASBL / ASBL « Salle des Loisirs » / Budget de l'exercice 2011 / Approbation.

Madame STREEL (MR) entre en séance. Il y a 19 membres votants.

Monsieur VRANCKEN présente alors le budget 2011 de l'asbl « Salle des Loisirs » dont les recettes prévues s'élèvent à 29 150 euros tandis que les dépenses s'élèvent à 31 820 euros pour dégager un mali présumé de 2 670 euros.

Monsieur LEFEVRE relève que le budget porte deux crédits importants (1 440 et 5 000 euros) pour des honoraires comptables et d'avocats : à quoi correspondent-ils ? Personne n'ignore que l'asbl est redevable d'une somme importante au bénéfice de l'Administration fiscale : sans préjuger de la façon dont la situation va évoluer, aucune somme correspondante n'est prévue dans ce budget. Quid ?

Monsieur VRANCKEN répond que ces frais d'honoraires couvrent les prestations techniques du comptable et du conseil juridique de l'asbl compte tenu du litige financier en cours.

Monsieur MOXHET, quant à lui, répond qu'il n'est pas possible de préjuger de l'issue de la procédure et que cette provision ne doit pas apparaître au niveau d'un budget mais bien au niveau d'un compte quand l'événement concerné devient prévisible.

Monsieur LUCAS intervient à son tour et marque l'accord de son groupe sur le budget présenté. Par contre, il ne comprend pas pourquoi, d'une manière générale, une provision ne pourrait pas être prévue à l'occasion du budget. Cependant, en l'occurrence, l'asbl n'a aucun moyen financier de supporter une provision aussi importante. Le Conseil d'Administration de l'asbl a d'ailleurs marqué son accord sur le budget 2011.

Monsieur RENARD surenchérit et rappelle que le budget n'est jamais qu'une prévision. L'asbl aurait pu prévoir une provision pour couvrir la dépense visée à l'instar de ce qui se fait au niveau de la Commune. En effet, le budget communal avait bien prévu une somme de 100 000 euros en guise d'indemnité transactionnelle dans le dossier du cimetière rue Bauwin. Rien n'empêchait d'en faire autant dans le budget de l'asbl.

Monsieur VRANCKEN conclut en estimant qu'il n'est pas opportun d'aller plus loin dans les explications sur le déroulement de l'affaire, en cours de séance publique.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 14 voix pour. Il y a 5 abstentions (les groupes Ecolo et Entente Communale).

3. Tutelle ASBL / A.S.B.L. «A.D.L. » / Rapport d'activités 2010 / Avis.

Monsieur VRANCKEN invite alors l'assemblée à rendre son avis sur le rapport d'activités 2010 de l'ADL. Monsieur VRANCKEN rappelle que le plan d'actions, intégré au rapport d'activités, reprend une liste de priorités, à savoir :

- Aménager le territoire de manière à assurer un bon équilibre entre les différentes fonctions du territoire ;
- Soutenir le monde agricole et ses initiatives ;
- Répondre aux besoins de la population en termes de mobilité et d'accessibilité
- Répondre aux besoins de convivialité, rencontres et contacts sociaux autour de différentes activités.

Monsieur LEJEUNE intervient et estime que l'aménagement du territoire ainsi que la mobilité ne sont pas du ressort de l'ADL. Il existe une Commission pour traiter ces matières.

Monsieur VRANCKEN confirme en effet que ces matières ne sont pas strictement du ressort de l'ADL, dont ce n'est pas la mission principale. Cependant, l'ADL est appelée à rendre des avis dans ces domaines dans le cadre plus général du développement économique de la Commune.

Monsieur LUCAS estime qu'une fois de plus, on travaille à l'envers : le statut devrait d'ailleurs être modifié. En outre, l'ADL devrait être consulté en matière d'Aménagement du territoire et de mobilité et devrait pouvoir remettre son avis à la CCAT ainsi qu'au Collège, avant toute décision.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

4. Tutelle CPAS / Budget de l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur MOXHET est alors invité à présenter le budget 2011 du CPAS. Le budget ordinaire est présenté en équilibre à la somme de 2 397 812,99 euros en recettes et en dépenses, soit une augmentation de près de 4,4 % par rapport au budget de l'exercice 2010. Le budget extraordinaire, quant à lui, est présenté en équilibre à la somme de 1 838 680 euros en recettes et en dépenses. L'intervention communale sollicitée est de 750 000 euros au service ordinaire. Tandis qu'au service extraordinaire, cette intervention s'élève à 33 680 euros. Comme chaque année, les dépenses de personnel sont calculées en fonction de l'évolution de la carrière des agents et des éléments précisés dans la circulaire budgétaire.

Service ordinaire. Monsieur MOXHET précise que la fonction 831 regroupe l'octroi du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les diverses aides sociales financières (chauffage, soins, placement en maison de repos,...). Les dépenses prévues à ce poste représentent quasi le double des recettes prévues. Le CPAS rencontrera des problèmes financiers s'il doit supporter un ou deux hébergements supplémentaires en maison de retraite ou une hospitalisation sans intervention de la mutuelle par exemple. En outre, le nombre de dossiers d'octroi du RIS est resté relativement stable au cours des huit dernières années.

La fonction 837 concerne les Initiatives Locales d'Accueil de demandeurs d'asile. Recettes et dépenses sont en équilibre pour cette fonction. Le CPAS dispose maintenant de 2 maisons louées au secteur privé et de 2 maisons louées à la SLP. Quatre I.L.A au total contre trois précédemment. Le CPAS intervient actuellement pour 5 bénéficiaires candidats réfugiés et héberge 15 personnes désignées dans les I.L.A. Une accompagnatrice assure l'encadrement quotidien des personnes résidant dans les I.L.A. Le subsidie couvre assez largement les dépenses et le CPAS doit accroître en 2011 le Fonds de Réserve Ordinaire. Un montant de 5 000 euros de ce Fonds servira à financer en 2011 de petits travaux et l'achat de mobilier et/ou de matériel d'équipement dans les I.L.A. Ces petites travaux seront effectués par les deux manœuvres occupés par le CPAS.

La fonction 8451 concerne la réinsertion socio-professionnelle. Les recettes prévues s'élèvent à 158 417 euros et les dépenses quant à elles, s'élèvent à 228 030 euros. Monsieur MOXHET précise que le Service social poursuit le développement de cette activité. Il est en effet plus intéressant de faire travailler une personne que de la laisser, sans avenir, à charge du CPAS, mais cette politique d'insertion socioprofessionnelle n'est réalisable qu'avec un nombre toujours fort limité de personnes. Pour un petit CPAS, Monsieur MOXHET fait remarquer qu'il occupe un nombre conséquent de travailleurs article 60§7 et du personnel PTP. Pour certains de ces travailleurs, le CPAS obtient le remboursement du R.I.S à 100 % et une exonération des cotisations sociales.

Enfin, la fonction 8013 reprend quant à elle le Service de la Médiation de dettes. Les recettes de cette fonction s'élèvent à 16 180 euros et les dépenses s'élèvent à 32 968 euros. Monsieur MOXHET rappelle que la prolongation de l'agrément de ce Service a été approuvé par le Ministère de l'Action sociale de la Région wallonne en 2007. Le CPAS dispose d'un subsidie régional estimé à 9 700 euros en 2011. Le CPAS a toujours une convention de collaboration avec le CPAS d'Oreye. Les dossiers de médiation de dettes sont toujours très difficiles à gérer avec un nombre toujours très élevé de créanciers par famille endettée (parfois entre 10 et 25). Ils sont suivis parfois pendant plusieurs années par un travailleur social de ce Service.

Pour être complet, le CPAS dispose aussi d'un Service de Guidance sociale et énergétique (fonction 8015) pour les personnes les plus démunies ; de deux maisons Communales d'Accueil de la Petite Enfance (fonction 8351) ; d'un Service des Accueillantes conventionnées d'enfants à domicile (fonction 8442) ainsi que d'un Service d'Aides familiales (fonction 8441).

Service Extraordinaire. Monsieur MOXHET annonce qu'en 2011, le CPAS concrétisera quelques achats de mobilier, de matériel informatique, de matériel d'équipement ainsi que quelques travaux aux bâtiments occupés par le CPAS à différentes fonctions. D'autre part, le CPAS espère pouvoir finaliser l'achat d'une petite parcelle de terrain « stratégique », compte tenu de sa localisation, au

Ministère de la Région wallonne pour l'équivalent de 12 000 euros. Par ailleurs, compte tenu de l'exiguïté des locaux où sont occupés actuellement les travailleurs sociaux et administratifs et compte tenu des discussions toujours en cours quant à la construction d'un nouveau bâtiment communal abritant également les services du CPAS, celui-ci envisage la vente d'un terrain à bâtir lui appartenant pour la construction d'un nouveau bâtiment administratif spécifique au CPAS. Le CPAS envisage aussi l'achat d'un véhicule équipé au titre de « Taxi social » pour assurer les déplacements des personnes les plus démunies à mobilité réduite.

Monsieur LUCAS souligne que le CPAS n'a pas prévu de recette compensatoire pour financer le projet de « Taxi social » mais qu'il est prévu de réaliser une partie du patrimoine en vendant un terrain. Concernant l'opportunité pour le CPAS de projeter de construire un bâtiment administratif indépendant de celui de la Commune, quel est l'avis du Collège sur cette question ?

Monsieur MOXHET répond de suite que la situation d'inconfort dans laquelle se trouve l'ensemble du personnel du CPAS n'est plus admissible au 21^{ème} siècle. Concernant l'opportunité pour le CPAS de développer son propre projet, le débat est engagé au sein du Collège.

Monsieur LEJEUNE intervient et propose que ce débat s'élève plutôt au niveau du Conseil communal car n'est-il pas plutôt opportun d'envisager un projet commun ?

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. Tutelle CPAS / Rapport d'activités de la Commission locale pour l'énergie / Prise d'acte.

Monsieur MOXHET poursuit en annonçant que la Commission locale pour l'énergie présente ici son rapport d'activités pour 2010 au Conseil communal qui est invité à l'approuver. Il s'agit d'une obligation légale et annuelle.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal approuve le rapport à l'unanimité des membres votants.

6. Contrôle de l'utilisation des trophées sportifs pour l'exercice 2010 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN informe l'assemblée qu'il convient de contrôler l'utilisation des trophées sportifs pour 2010. Monsieur VRANCKEN poursuit et annonce que le Collège communal a octroyé un trophée d'une valeur de 75 euros aux clubs sportifs suivants : « J.S. Hognouloise », « Vélo Club Othée », « Vo Vinam Viet Vo Dao Awans », « Les Mammouths ». Les subventions octroyées par la Commune d'Awans à ces clubs sportifs pour l'année 2010 ont été dûment justifiées par la réception de facture attestant de l'achat de trophées destinés à récompenser les participants aux différentes manifestations sportives.

Monsieur LEFEVRE intervient pour souligner que le Collège accorde trop peu de soutien au sport en général et aux jeunes en particulier. Il regrette aussi que cette démarche soit principalement une action d'autopromotion du Collège, seul à remettre ces trophées à l'occasion d'une réception solennelle. Sur le plan technique, il adhère évidemment à l'opération de contrôle effectuée par le Conseil communal.

Monsieur LUCAS pour le groupe MR ainsi que Monsieur LEJEUNE pour le groupe Entente Communale partagent cette analyse.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a 4 abstentions (le groupe Entente Communale).

7. Contrôle de l'utilisation des trophées à l'association culturelle « Atelier de Lecture » pour l'exercice 2010 / Approbation.

Madame BOUVEROUX rappelle qu'il s'agissait de remettre un prix d'une valeur de 75 euros à l'asbl « l'atelier de lecture » dans le cadre de son concours international d'écriture et qu'il convient ici d'en contrôler l'utilisation. Cette subvention pour 2010 a été dûment justifiée selon les critères arrêtés par le Conseil.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a 4 abstentions (le groupe Entente Communale).

8. Organisation d'examens visant à conférer un emploi de chef de service C.3, actuellement vacant au cadre/Lancement de la procédure.

Monsieur VRANCKEN propose au Secrétaire communal d'intervenir pour présenter ce point consacré au personnel communal.

Le Secrétaire communal informe le Conseil que suite au vote du budget en séance dernière et compte tenu que le Collège avait intégré dans le plan d'embauche pour 2011 la promotion d'un chef de service administratif, il convient de lancer la procédure conformément aux statuts administratifs de la Commune d'Awans. Le Collège invite donc le Conseil à lancer l'appel interne en vue de conférer cet emploi par promotion. Et de charger le Collège de prendre toutes les mesures pratiques pour concrétiser cet appel dans le respect des statuts arrêtés par le Conseil et notamment de fixer la composition du jury de l'épreuve.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

9. Organisation des vacances au profit des pensionnés, prépensionnés, handicapés et assimilés de la Commune d'AWANS en 2011/ Approbation.

Madame BOUVEROUX est alors invitée à son tour à présenter ce point. Madame BOUVEROUX propose donc au Conseil que soient organisées des vacances au profit des pensionnés de la Commune d'Awans, comme chaque année. Le Conseil est appelé ici à arrêter l'ensemble des conditions d'organisation relatives au projet. Madame BOUVEROUX de préciser que cette année d'une part, les plafonds de revenus nets des participants ont été reconsidérés à la hausse et d'autre part, les mesures de contrôle [du respect de ces plafonds] ont été renforcées, compte tenu des impératifs budgétaires.

A l'instar de son intervention lors du vote du budget en séance dernière, Monsieur BOURLET réitère son souhait d'ajouter au projet une dimension intergénérationnelle en y intégrant la population des 12 à 21 ans.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

10. Travaux de réfection de la rue Nicolas Lenoir/ Cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet/ Approbation.

Monsieur RADOUX propose à son tour que soit passé un marché par procédure négociée sans respecter la règle de publicité, ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et le contrôle des travaux de réfection et d'égouttage de la rue Nicolas Lenoir à 4340 AWANS (Villers-l'Évêque). L'estimation du coût des travaux est fixée à 910 070,00 euros HTVA. Quant au marché de service, l'estimation de son coût s'élève au pourcentage moyen de 6,5 % HTVA et révision. Monsieur RADOUX de rappeler que le programme du plan triennal a été rentré à la Région wallonne qui continue de l'examiner. Ceci étant dit, la Commune peut déjà bénéficier d'un accord de principe de la SPGE quant au financement du projet. Compte tenu de la réalité objective de l'état de cette voirie et sensible aux préoccupations du Conseil en l'occurrence, le Collège a fait de la réfection de cette voirie en particulier une priorité. C'est la raison pour laquelle le Collège propose au Conseil de lancer la procédure sans plus attendre.

Monsieur LEFEVRE salue la volonté politique du Collège d'avancer concrètement. Il souhaiterait cependant que soit ajoutée dans la motivation de la délibération la notion « d'urgence » qui ne semble pas suffisamment explicite. L'Administration choisira la formule la plus appropriée.

Monsieur BOURLET applaudit également la volonté politique du Collège de faire aboutir un projet que le MR avait déjà proposé en 2007. Mais il invite le Collège à se montrer tout aussi attentif à la problématique du trajet du bus lors de la réfection de cette voirie.

Monsieur LUCAS de surenchérir et tout en saluant l'arrivée du projet regrette que celui-ci arrive trois ans trop tard !

Monsieur RADOUX s'insurge et rappelle que ce projet est une priorité collégiale depuis longtemps et que les procédures à suivre sont parfois bien contraignantes. Il souligne également la grande motivation du Collège pour faire avancer ce dossier !

Monsieur CAPELLE, en boutade, lance pour clore le débat, qu'il ose espérer que les auteurs de projets en Wallonie, savent élaborer un projet en tenant compte...des bus !

Il n'y pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

11. Travaux de réfection de la rue Nicolas Lenoir/ Cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un coordinateur de chantier/ Approbation.

Dans la foulée, Monsieur RADOUX propose que soit passé un marché, par procédure négociée sans respecter la règle de publicité, ayant pour objet la désignation d'un coordinateur de chantier en matière de sécurité et de santé pendant l'élaboration du projet et pendant la réalisation des travaux de réfection et d'égouttage de la rue Nicolas Lenoir à 4340 AWANS (Villers-l'Evêque). L'estimation du coût des travaux est fixée à 910 070,00 euros HTVA. Quant au marché de service, l'estimation de son coût s'élève au pourcentage moyen de 2 % HTVA et révision.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

12. Intercommunale/CILE/ Assemblée générale extraordinaire/ Ratification.

Monsieur VRANCKEN propose alors de ratifier la délibération du 20 janvier dernier par laquelle le Collège approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'AG extraordinaire de la CILE, le 27 janvier 2011.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal ratifie unanimement cette décision collégiale.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

Avant d'aborder les réponses du Collège aux questions lui posées par le Conseil lors de sa dernière séance, Monsieur VRANCKEN souhaiterait remercier d'une part les services de l'administration pour leur travail quotidien et notamment le soin avec lequel ils préparent les informations aux Conseillers et d'autre part, les chefs de groupe pour la sérénité qui a présidé à la réunion consacrée à l'information sur les dossiers complexes que sont le projet de hall omnisports à Othée et le chantier du cimetière de la rue Bauwin.

En effet, Monsieur VRANCKEN avait annoncé, un peu impulsivement, lors du dernier Conseil qu'une information complète serait apportée aux Conseillers lors de la prochaine séance. Après réflexion, il lui a semblé plus opportun d'organiser une réunion avec les seuls chefs de groupe pour assurer la clarté et la sérénité d'échanges à bâtons rompus à propos de dossiers où les problématiques administratives, financières, juridiques et techniques sont croisées.

Cette démarche n'a évidemment pas pour objectif d'éluder le débat politique au sein de l'assemblée [en séance public] ni d'enrayer le processus démocratique. Au contraire, Monsieur VRANCKEN a souhaité que soit dressé procès-verbal de cette réunion pour être diffusé à l'ensemble des Conseillers. Chacun pouvant librement poser des questions complémentaires ou faire valoir un commentaire à l'occasion des questions posées au Collège. Les débats sur ces dossiers ne sont donc pas clos.

Monsieur VRANCKEN invite alors l'assemblée à écouter les réponses formulées par le Collège aux questions posées.

1) Monsieur LEFEVRE intervient et formule sa question. Monsieur le Bourgmestre, j'ai été heureux d'entendre que vous êtes sensible à la santé publique, aux dégâts du bruit et conscient de l'influence des vents contraires ou dominants.

Le collège et plus particulièrement les échevins de l'urbanisme, des travaux et l'échevin de l'environnement auront-ils à cœur de défendre le patrimoine local et le respect et la tranquillité recherchés par les habitants de et plus particulièrement dans les quartiers concernés par le projet d'implantation d'un poulailler de près de 40 000 poulets?

Auront-ils l'influence nécessaire sur le collège communal pour que celui-ci agisse de manière raisonnée (comme l'agriculture du même nom) et s'oppose à un projet contraire au travail effectué par notre participation à la CLDR.

En effet pour Ecolo, ce projet vient à contrario du développement durable certes, et également du cadre rural de notre village.

Ce projet, pour Ecolo, vient non seulement fragiliser, mais totalement mettre à mal la cohésion sociale suscitant notamment l'opposition entre citoyens du même village, voire de manière avérée d'une même famille.

Les échevins et le collège sont-ils bien conscients que nous nous trouvons par effet induit ou en avant de ce projet, face à un lobby agro-alimentaire n'ayant cure du bien être animal et humain. Quoiqu'on en dise-rapport aux sociétés ayant fait étude-, dans ce type d'exploitation, les poulets ne courent pas comme ceux que nous entendons chanter chez nos voisins ou derrière notre maison. Ces animaux se développent à plus de 20 têtes sur 1m2. « La viande » se forme sur des pattes qui les soutiennent à peine, c'est de la maltraitance.

En outre, ils sont parfois autant nourris aux antibiotiques qu'aux aliments d'engraissement et on connaît quand même les conséquences en aval. En outre, cela entretient la grande distribution qui va au contraire du bien être et de la santé économique des petits exploitants, nos fermiers.

Dès lors, l'échevin de l'environnement et le collège pensera t-il au minimum au principe de précaution à appliquer en telle matière. Il y a eu une séance d'information pour les riverains où les membres de la CCATM étaient invités et beaucoup ont brillé par leur absence.

Bref, ECOLO par cette question orale, appelle à la conscience de la majorité en place à Awans pour considérer qu'un tel projet industriel n'a pas lieu d'être dans notre milieu rural, d'autant qu'à toute proche situation se trouve une exploitation maraîchère raisonnée. Et que dans le monde agricole auquel nous tenons fermement à d'autres sources de diversification qui pourraient être soutenues par une majorité politique volontariste et qui trouverait un relai aisé auprès de la population.

Monsieur VRANCKEN invite tout d'abord Monsieur CAPELLE à s'exprimer sur la problématique urbanistique.

Monsieur CAPELLE annonce d'emblée que la réponse, au nom du Collège, sera une réponse prudente puisque nous sommes engagés dans une procédure qui doit permettre au Collège de délibérer lorsqu'il aura reçu l'avis du fonctionnaire délégué reprenant aussi les avis donnés et ce plus particulièrement de ceux qui traitent de la qualité de l'air et de l'eau.

C'est pourquoi il est impossible de répondre à l'ensemble des interrogations.

Néanmoins, le Collège informe que la CCATM a émis un avis favorable à l'unanimité, moins une voix contre et une abstention sur la construction et l'exploitation d'une unité d'engraissement de 39.360 poulets de chair sur le territoire de l'ancienne commune de Villers-l'Évêque.

Lors de l'enquête publique, 541 avis ont été recueillis, 103 étaient plutôt favorables au projet et 438 étaient plutôt défavorables.

Les avis défavorables sont essentiellement situés dans les rues Nicolas Lenoir, du Roua, de la Briqueterie, du Petit Roua et Impasse du Ronhieu.

Cette zone étant géographiquement la plus mal située par rapport à l'implantation du poulailler au vu des vents dominants.

Monsieur CAPELLE rappelle qu'en avril 2004, le Collège échevinal avait pris une décision négative quant à l'agrandissement d'un poulailler de 18.900 poulets à 39.600 poulets pour un projet situé sur le territoire de l'ancienne commune de Villers-l'Évêque où il avait eu moins de 10 réclamants.

Le Collège en sa séance du 24 février 2011 a émis un avis de principe défavorable à la majorité, plus particulièrement en fonction des vents dominants et en tenant compte du principe de précaution.

Le dossier a été transmis au Fonctionnaire délégué qui avait 70 jours pour se prononcer mais ce délai a été porté à 100 jours en fonction d'une demande de prolongation. Ce délai de 100 jours court à partir de la mi-janvier 2011.

C'est lorsque nous aurons reçu cet avis que le Collège délibérera de manière définitive. C'est pourquoi il est difficile de répondre à l'ensemble des interrogations formulées.

Cependant, le Conseil doit être informé qu'une procédure de recours pourra être introduite auprès du Ministre de l'Aménagement du Territoire.

Par esprit de consensus, le Collège communal a chargé Monsieur CAPELLE de rencontrer de manière informelle l'agriculteur afin d'examiner avec lui si une autre localisation ne serait pas possible en tenant compte principalement des vents dominants, ce qui a été fait en date 7 mars. Cette réunion n'a pas donné le résultat escompté.

Monsieur VRANCKEN reprend la parole pour compléter la réponse au Conseiller sur les aspects environnementaux. Tout d'abord, Monsieur VRANCKEN s'associe à la synthèse donnée par son collègue et souligne l'importance du principe de précaution en l'occurrence. Par ailleurs, Monsieur VRANCKEN est particulièrement sensible à l'analyse de Monsieur LEFEVRE et ses considérations sur les inconvénients de l'agriculture intensive ou la nécessité de s'inscrire dans un développement durable. Si Monsieur VRANCKEN se montre plus sceptique à propos de l'utilisation de produits dangereux tels que PCB,... il convient de ne pas en rajouter. Et il n'en reste pas moins que sur le plan environnemental, il est impératif de prendre toutes les mesures nécessaires pour maîtriser et contrôler précisément la pollution olfactive, les émanations gazeuses et poussiéreuses [particules fines de matière en suspension dans l'air] qui peuvent menacer la qualité de vie des riverains.

Concernant la pollution de l'eau, plus aléatoire, il convient ici aussi d'effectuer des analyses plus précises qui permettront d'objectiver les risques. Il faudra encore considérer avec beaucoup d'attention la pollution du sol [suite à la production massive de fientes].

En conclusion, il est donc indispensable d'attendre les réponses précises, le résultat des mesures physiques et chimiques et les avis d'experts que va solliciter le Fonctionnaire délégué, qui s'est emparé du dossier actuellement. La procédure doit donc suivre son cours !

Monsieur LEFEVRE remercie le Collège pour ces réponses et salue sa décision courageuse.

Monsieur LUCAS souhaite intervenir au nom du MR. Il ne s'agit pas d'une nouvelle question mais d'un commentaire.

Monsieur VRANCKEN invite donc Monsieur LUCAS à s'exprimer.

Monsieur LUCAS se lance dans la lecture de son article. « MALAISE à VILLERS au sein de la population, c'est ce à quoi on est arrivé aujourd'hui.

C'est vrai que l'on connaît un paysage déchiré à Awans si on regarde et compare les entités entre elles. A tel point qu'on est en droit de se demander ce que la population veut comme commune, un développement résidentiel avec prolifération de services tout autour ou alors le maintien de son caractère rural? Ca fait des années que la question reste posée, sans réponse. On peut se risquer à dire, sans trop de problème, que ce n'est pas la préoccupation du collège.

D'un côté, on sent que la population se fragilise, se sentant de plus en plus agressée au fur et à mesure du développement territorial tel qu'on le connaît dans la commune. Comment lui donner tort ? D'un autre côté, elle profite des grands espaces, caractérisés par la ruralité, qui ne saurait être conservée qu'en lui permettant son développement pérenne. Des questions se posent à chacun : 85% de la viande de poulet consommée chez nous est issue de ce type d'activité ; la production de poulets augmente de 6% en Belgique mais diminue de 2,4 % en Wallonie. Un poulet fermier coûte au consommateur, donc nous, *plus du double du prix au kg d'un poulet de l'installation visée par la demande*.

Ce type de production a-t-il sa place dans nos contrées ? Doit-on aller à l'encontre de cette viande ? L'agriculture doit-elle soutenue dans toutes les formes réglementaires qu'elle présente ? L'enjeu est

là, là où se trouve l'intérêt général et pas ailleurs, où des principes idéologiques ou encore des calculs électoralistes viennent polluer le débat.

En fin de course, il faudra motiver sérieusement votre position vis-à-vis du demandeur. C'est dos-à-dos qu'on risque de retrouver les habitants favorables et ceux défavorables au projet. Il est temps que la réflexion avance au niveau des autorités sur le devenir de la commune et ses entités.

Pourtant, à peine l'enquête publique clôturée, le collège a renvoyé la balle aussi sec au Fonctionnaire-délégué.

Pourtant, certains au collège ne se sont pas privés de prendre la parole publiquement dans les media, passant de l'exigence d'une étude olfactométrique, à la relocalisation du projet ou encore en imposant un point de vue issu d'un parti politique sans débat d'idées, point de vue qui n'est d'ailleurs pas partagé par tous ses membres, vu le dossier d'enquête. Il y a du flottement dans un dossier où il faut avoir de la vision ! » Monsieur LUCAS en termine.

Il n'y a pas d'autre commentaire.

2) *Madame D'ORTONA pose ensuite sa question. Quand le PCDR sera-t-il mis en route et quelles sont les activités retenues ? Pour rappel, le processus pour aboutir à la CLDR qui doit proposer un programme a été lancé par la FRW en 1995. Les concitoyens qui ont participé régulièrement aux réunions, attendent avec impatience du concret et beaucoup n'y croient plus.*

Monsieur CAPELLE est invité à s'exprimer.

C'est bien vrai que la décision de lancer un programme communal de développement rural à Awans date de pas mal de temps, puisque c'est en séance du Conseil communal du 23 mars 2004 que la décision de principe est prise. Monsieur CAPELLE rappelle que la première difficulté a été de convaincre la Fondation Rurale de Wallonie d'accepter de nous accompagner dans notre projet. C'est le 24 juin 2004 que l'auteur de projet est désigné par le Collège.

Dès mai 2005, les premières réunions d'informations sont organisées dans les cinq anciennes communes pour présenter l'opération à la population.

Le 30 août 2005, à la demande de la Commune d'Ans et du Ministre de l'agriculture, le Collège accepte de s'inscrire dans un projet pilote de transcommunalité pour adjoindre à l'opération l'ancienne commune de Xhendremael.

La Commune d'Ans renoncera ensuite à ce projet commun, ce qui nous a fait perdre beaucoup de temps. Ce premier retard est alors suivi d'une période de gestion prudente relative à l'élection communale d'octobre 2006.

De février 2007 à décembre 2007, ce sont les 6 groupes de travail qui seront constitués et qui se réuniront à plusieurs reprises.

C'est en mai 2008 que le Conseil communal marque son accord sur la composition de la commission.

Mais c'est seulement le 11 février 2009, après avoir reçu l'accord du Ministre de Tutelle sur la composition de la commission, que celle-ci est installée officiellement, ce qui ne l'a pas empêché de se réunir de manière informelle le 10 juin 2008.

Dès mai 2009, la commission propose au Collège de réaliser de petits projets qui ne demandent pas de faire appel aux subsides.

De novembre 2009 à mars 2011, la commission s'est réunie à de nombreuses reprises pour fixer les ordres de priorités en concertation avec le Collège communal.

Il appartient maintenant à l'auteur de projet de présenter au Conseil communal le programme communal de développement rural. Celui-ci fixe les orientations pour le développement de la commune pour les 10 prochaines années.

Madame D'ORTONA souligne simplement que le temps des citoyens n'est pas celui de l'Administration. C'est la raison pour laquelle beaucoup n'y croient plus ! Le Collège pourrait tout de même communiquer une « petite » information à la population en attente.

Il n'y a pas d'autre remarque.

3) *Monsieur RENARD pose à son tour une question au Collège. Ma question orale portait sur la problématique de l'éventuelle occupation d'un terrain de sport par un club privé, à savoir le BOC Othée.*

Suite aux déclarations du Collège et principalement de l'échevin en charge des Sports, dans le cadre de la non reconduction d'un bail privant un club il appert qu'un projet d'occupation du terrain dit « de la Plaine », aurait été proposé au club du BOC Othée.

Au-delà du bien-être des sportifs d'intérieur ou d'extérieur de notre entité toujours recherché par le groupe Entente Communale, nous souhaitons être informés sur ce projet précis.

Alors que la Salle Noël Heine pourrait accueillir les rencontres des équipes du BOC Othée, nous tentons de cerner la motivation à soutenir cette seule option qui laissera toujours le club en situation précaire vis à vis de l'évolution de la suppression de pratique du Basket-Ball en plein air voulue par ses instances, tout en engageant des investissements sur un site peu ou plus approprié au vu des dégradations systématiques constatées par le passé et au risque d'établir une concurrence déloyale tant au niveau des clubs que du gestionnaire de la cafétéria de la Salle Noël Heine.

Qui donc de :

- Etude de faisabilité de la mise en conformité des installations tant du traçage que des vestiaires (joueurs et arbitres)

- Coût de cette mise en conformité

- Etude de l'incidence de l'activité auprès du voisinage, vu la reprise d'activités régulières sur le site.

- Conditions précises d'occupation de ce terrain. Tant au niveau de la Commune vis à vis du propriétaire du terrain, du Centre sportif local vis à vis de la commune, et des utilisateurs réguliers ou occasionnels vis à vis de la commune et/ou du centre sportif (copies des différentes conventions à l'appui).

- Conditions précises offertes au club : tarification d'occupation, utilisation éventuelle d'un bâtiment à titre de buvette.

- Conformité entre ces conditions et les différents règlements d'application au niveau du Centre Sportif local.

Le groupe Entente Communale espère obtenir une réponse précise et complète.

Monsieur BALDEWYNS est invité à prendre la parole.

Concernant l'étude de faisabilité de la mise en conformité des installations tant du traçage que des vestiaires (joueurs et arbitres), a priori, il suffit d'installer une douche pour les arbitres et de refaire un nouveau traçage sur le terrain.

Concernant le coût de cette mise en conformité, il semble que 10 000 euros suffiront, qui seront prévus par voie de modification budgétaire.

Concernant l'étude de l'incidence de l'activité auprès du voisinage, vu la reprise d'activités régulières sur le site, il n'y a pas de problème avec le basket. Le problème vient des jeunes qui jouent au mini-foot et qui envoient le ballon violemment contre le cadre du goal du mini-foot.

Ce goal sera enlevé pour la pratique du basket. La Commune a une convention avec la Société du Logement pour l'occupation du site jusqu'en 2017. Le but du Collège est de sauver le BOC. Cette solution est provisoire et faite dans l'urgence de la situation.

Monsieur LEJEUNE s'inquiète de savoir s'il y a ou aura un gérant pour la buvette ? En outre, qu'en est-il de l'enlèvement des « goal » de football qui borde le terrain ? Et quelles solutions concrètes le Collège envisage-t-il pour les jeunes qui pratiquaient le football sur ce terrain ?

Questions posées aux membres du Collège communal.

1) Monsieur LEJEUNE au nom du groupe Entente Communale dépose en séance et entre les mains du Secrétaire communal le texte de la question orale qu'il pose au Collège. Voici son contenu.

Le groupe Entente Communale demande un rapport complet sur l'action en justice de la Police financière contre l'asbl « Salle des Loisirs ». C'est-à-dire l'historique depuis le dépôt d'une plainte par Monsieur le Bourgmestre jusqu'à ce jour. Cet historique doit clairement nous dire quelles

sommes sont réclamées par le Ministère des Finances et de la T.V.A. et à qui ? Si inculpation de personnes il y a, le nom des inculpés ainsi que les motifs.

2) Compte tenu de l'indigence des éléments de réponse fournis par l'échevin BALDEWYNS à la question posée lors du Conseil du 22 février, Monsieur RENARD réitère sa question intégralement afin d'obtenir une réponse claire, concrète et précise de la part du Collège.

En effet, Monsieur RENARD n'a pas reçu copie des conventions en cours et notamment, n'a pas de réponse formelle quant à l'opportunité réelle du réaménagement du terrain. Voici donc de nouveau la question.

Suite aux déclarations du Collège et principalement de l'échevin en charge des Sports, dans le cadre de la non-reconduction d'un bail privant un club il appert qu'un projet d'occupation du terrain dit « de la Plaine », aurait été proposé au club du BOC Othée.

Au-delà du bien-être des sportifs d'intérieur ou d'extérieur de notre entité toujours recherché par le groupe Entente Communale, nous souhaitons être informés sur ce projet précis.

Alors que la Salle Noël Heine pourrait accueillir les rencontres des équipes du BOC Othée, nous tentons de cerner la motivation à soutenir cette seule option qui laissera toujours le club en situation précaire vis à vis de l'évolution de la suppression de pratique du Basket-Ball en plein air voulue par ses instances, tout en engageant des investissements sur un site peu ou plus approprié au vu des dégradations systématiques constatées par le passé et au risque d'établir une concurrence déloyale tant au niveau des clubs que du gestionnaire de la cafétéria de la Salle Noël Heine.

Qui donc de :

- Etude de faisabilité de la mise en conformité des installations tant du traçage que des vestiaires (joueurs et arbitres)
- Coût de cette mise en conformité
- Etude de l'incidence de l'activité auprès du voisinage, vu la reprise d'activités régulières sur le site.
- Conditions précises d'occupation de ce terrain. Tant au niveau de la Commune vis à vis du propriétaire du terrain, du Centre sportif local vis à vis de la commune, et des utilisateurs réguliers ou occasionnels vis à vis de la commune et/ou du centre sportif (copies des différentes conventions à l'appui).
- Conditions précises offertes au club : tarification d'occupation, utilisation éventuelle d'un bâtiment à titre de buvette.
- Conformité entre ces conditions et les différents règlements d'application au niveau du Centre Sportif local.

Le groupe Entente Communale espère obtenir une réponse précise et complète.

Monsieur VRANCKEN annonce que la séance publique est terminée et invite le public présent dans la salle à quitter les lieux. Monsieur VRANCKEN prononce le huis clos.